

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 2 octobre 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON - E. BLONDET
JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoint) - S. RANGOD
F. PHILIPPON - D. FLOCH - C. FRAMMERY - S. VEYRAT - S. RAVOT
A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG

Absents excusés : JF. PATRIARCA (procuration à F. LE SOURD) - A. BOYER - D. TSHITUNGI
(procuration à S. RANGOD) - H. PINIER (procuration à E. MALAVALLON)
Y. BASSET - C. SAINTE-CROIX - N. DONGOIS (procuration à M. KUNG)
J. PILS - I. PEZZONI (procuration à D. FLOCH) - S. ROMY
P. BARMETTLER (procuration à JC. CHARLIER)

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif à des demandes de subventions pour des travaux entre le croisement de la route de Mategnin, le chemin de Pré de Planche et le rond-point des Anneaux de Magny.

D'autre part, il informe le conseil que JF. PATRIARCA a présenté sa démission au poste d'adjoint aux travaux. Souhaitant s'investir davantage au sein de l'association AGYM, notamment au niveau départemental, il a fait savoir qu'il n'était plus en mesure d'assurer la charge d'adjoint en parallèle. Le Maire le remercie du travail qu'il a accompli depuis le mandat précédent en qualité d'adjoint aux travaux et pour la mise à disposition de ses compétences à la collectivité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 04/09/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX : MODIFICATION DU PERIMETRE PAR L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VESANCY
- CLIS-1TED ECOLE PRIMAIRE DES GRANDS CHENES : CONVENTION DE PARTENARIAT
- COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES "DIB-DAC"
- PERSONNEL COMMUNAL
 - A. LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS DE FONCTION
 - B. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : CONVENTION ASSOCIATION DE LECTURE
- EVEIL MUSICAL : TARIF

- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 04/09/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Scolaire du 20/09/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la commission s'est réunie en présence des directrices et directeurs d'écoles et dresse le bilan de la rentrée scolaire 2012-2013 :

- école maternelle des Grands Chênes : l'effectif est de 144 élèves pour 5 classes. H. FELIX-BANCHAREL indique que les services techniques ont été remerciés pour la rapidité avec laquelle ils ont passé la commande de couchettes supplémentaires pour les dortoirs. Un seul souci est à noter : l'augmentation du nombre des petits, prenant le bus, monopolise un grand nombre d'ATSEM, ce qui n'est pas évident à gérer ;
- école élémentaire des Grands Chênes : l'effectif est de 215 élèves pour 8 classes auxquelles s'ajoute le dispositif CLIS. Mme MARÇAIS a remercié la commune pour les 2 nouvelles classes. Des problèmes subsistent au niveau des réseaux et lignes de téléphone mais sont en cours de résolution ;
- école maternelle Intercommunale : la directrice, Madame BASSET, a annoncé 167 élèves pour 6 classes, soit une création de classe. Des remerciements ont été adressés au SIVOM de l'Est Gessien pour les travaux réalisés à la cantine : façade, isolation phonique, chauffage, etc.
- école élémentaire Intercommunale : les effectifs sont de 221 élèves pour 8 classes ;
- école de la Bretonnière : les 350 élèves sont répartis sur 13 classes.

H. FELIX-BANCHAREL précise que tous les postes d'enseignants et d'intervenants ont été pourvus sur l'ensemble des écoles. L'aide aux devoirs va se mettre en place aux Grands Chênes, la demande pour l'école de la Bretonnière se révèle plus compliquée à mettre en place en raison de la pénurie de bénévoles. Le centre de loisirs ne se situant pas sur place, les parents doivent venir récupérer les enfants à 17h30, alors qu'aux Grands Chênes les enfants rejoignent directement le centre depuis l'école.

- collège Le Joran : il totalise 486 collégiens pour 19 classes, soit dix élèves de moins qu'en 2011-2012 ;
- centres de loisirs :
 - Prieuré : 30 enfants fréquentent le centre le matin, 60 à 90 le soir et 60 à 70 les mercredis ;
 - Grands Chênes : 20 enfants fréquentent le centre le matin, 75 à 80 le soir et 90 les mercredis.

ALFA3A a fait part de ses difficultés pour faire déjeuner, sur 2 services, entre 150 et 168 enfants les mercredis. Parallèlement, le collège a signifié son déficit d'enfants en restauration scolaire le même jour. Une étude est en cours pour faire déjeuner les enfants d'élémentaire au collège ce jour là. Le conseil d'administration

du collège a pris connaissance de cette option et s'est prononcé en sa faveur, ainsi qu'ALFA3A.

b) Conseil Municipal des Jeunes du 15/09/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON explique que la visite du CMJ au SIDEFAGE à Bellegarde-sur-Valserine était concomitante aux portes ouvertes de la structure. Il remercie JP. DUVAUX pour avoir accompagné le groupe, les jeunes ont été assez surpris du fonctionnement de la chaîne de récupération des déchets dans le Pays de Gex et par des installations qui produisent de l'électricité capable de chauffer 30 000 foyers. La matinée s'est prolongée avec la visite des dernières installations dans le parc du château : serre et agrès de fitness, puis le manège de la Toupine qui a été opérationnel pour les journées du Patrimoine.

Il indique que le prochain CMJ se réunira le 13 octobre avec pour objectif la participation au jour de la Nuit dans le parc du château à partir de 18h30.

c) Office de Tourisme du Pays de Voltaire du 27/09/2012 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que le conseil d'administration s'est réuni afin de préparer le budget 2013. La baisse de la participation de Prévessin-Moëns a été évoquée, suite à la vente et à la cessation d'activité hôtelière de la résidence CITEA. Le budget prévisionnel a cependant été fixé à 220 000 € avec un recadrage des missions vers la promotion des événements.

d) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que la prochaine réunion de la commission a été fixée au 10 octobre à 17h30. Elle portera sur le bilan du 4^{ème} Street Contest et sur la semaine de vacances « jeunes » à Seyssel, avec prise de décision sur la reconduction de ces manifestations en 2013.

e) Personnel du 26/09/2012 (M. KUNG)

M. KUNG explique que la commission a pris connaissance du nouvel organigramme des services communaux proposé suite à l'audit de Géraldine SAMARDIA. Le Maire commente le document qui est projeté et qui fait ressortir les 5 directions qui ont été créées :

- urbanisme ;
- services techniques, décomposée en 3 pôles : bâtiments, coordination des équipes et gestion des petits travaux, gestion administrative ;
- administration ;
- services à la population ;
- finances.

Il indique que la police municipale dépend directement de l'autorité du Maire et signale que, depuis la nouvelle organisation, elle agit de manière plus prononcée sur le terrain, notamment par une plus grande fréquence de contrôles radar. En septembre, 22 procès-verbaux ont été dressés portant sur des infractions de vitesse et de stationnement dangereux ou sur des places « handicapés ». G. MAURIN souligne que les amendes ne reviennent pas directement à la commune mais par le biais de subventions de l'Etat lors de la réalisation d'aménagements sécuritaires.

Le Maire indique que ce nouvel organigramme a pour objectif de donner une meilleure lisibilité du fonctionnement de la mairie et sera présenté au personnel en cours de semaine.

M. KUNG indique que la commission a également pris connaissance :

- de la nécessité de renouvellement, par délibération, de la convention de mise à disposition de personnel communal pour la bibliothèque ;
- du projet de règlement d'utilisation des véhicules qui sera présenté au conseil municipal après avis du centre de gestion.

Elle indique que le repas de fin d'année élus/agents a été fixé au 14 décembre.

f) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG explique que le CCAS a envoyé en septembre des bulletins d'inscription pour les activités proposées par ce dernier tout au long de l'année. Les retours sont très importants puisque :

- 38 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour marcher toutes les semaines ;
- 30 souhaitent suivre le stage d'initiation à la photo numérique animé par S. RANGOD ;
- 43 veulent partir au voyage de printemps ;
- 22 sont inscrites pour le stage informatique ;
- 36 participeront au goûter du 18 octobre : après le loto de première partie, s'en suivra un goûter en compagnie des enfants du centre de loisirs qui apporteront des gâteaux et offriront un spectacle.

M. KUNG indique que la prochaine réunion de la commission a été fixée au 10 octobre et que la vente des brioches au bénéfice de l'ADAPEI se fera le dimanche 14 octobre au matin sur le marché, les élus se portant bénévoles pour la vente sont les bienvenus.

g) Communauté de Communes du Pays de Gex (G. MAURIN)

G. MAURIN explique que le conseil communautaire de septembre a été reporté au mois d'octobre.

h) Finances (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que 3 réunions préparatoires au budget 2013 ont été planifiées : le 23 octobre, le 20 novembre et le 18 décembre et, afin de respecter les délais légaux entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget, le conseil de décembre aura lieu avec une semaine de décalage, soit le 11 décembre.

i) Information (F. LE SOURD)

F. LE SOURD rappelle que la prochaine réunion de la commission aura lieu jeudi 4 octobre et qu'elle portera sur la préparation du journal n° 67. Elle indique que les bornes à journaux ont été installées, ce qui devrait faciliter la distribution.

j) Culture (F. LE SOURD)

F. LE SOURD projette et commente des photos prises lors des journées du Patrimoine : manège « écologique » de la Toupine et nouveau visage de la serre suite à sa réhabilitation et à son fleurissement par les services techniques.

Elle remercie M. KUNG qui a assuré la permanence du samedi chez M. et Mme PILLOUD qui ont gracieusement ouvert leur musée privé d'outils anciens, collection qui rentrait tout à fait dans le thème national 2012 des « patrimoines cachés ». A l'issue de la visite, M. KUNG a ainsi pu orienter les visiteurs vers l'église dans laquelle Monsieur LE SOURD a assuré une permanence afin qu'il soit possible d'y admirer les toiles de M. SCAMANGA. La journée s'est close avec un concert gratuit donné dans le parc du château par l'Orchestre à Cordes du Pays de Gex. Une assistance assez nombreuse a pu s'abriter sous le chapiteau à structure de bambou installé par l'association MAMAJAH de Bernex.

F. LE SOURD indique que la sortie du dimanche était consacrée à la visite du monastère de BROU qui était très animé, notamment par la présence d'artisans, l'exposition Gustave DORE et le concert donné par l'orchestre du Louvre Grenoble dans l'abbatiale d'Ambronay. Les participants ont apprécié la sortie qui disposait d'un programme bien rempli et de qualité.

Elle indique que, comme à l'accoutumée, les places pour le 1^{er} car pour l'art Jeunesse du 9 octobre peinent à trouver preneurs alors que pour les 4 suivants il ne peut être répondu à toutes les demandes. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir faire le maximum de publicité pour que ces billets, préachetés par la commune, ne soient pas perdus. Le spectacle proposé, « La loba, gardienne des mémoires » est un mélange entre théâtre d'ombres, danse et musique et s'adresse à des enfants à partir de 5 ans.

F. LE SOURD informe les membres de la commission qu'une réunion sera programmée en novembre.

k) Urbanisme du 27/09/2012 (E.BLONDET)

E. BLONDET indique que la commission a examiné et donné un avis favorable à :

- 1 déclaration préalable ;
- 3 permis de construire ;
- 2 permis de construire modificatifs.

La commission a également donné un avis favorable à un pré-projet d'extension d'une maison route des Alpes.

Elle indique que, concernant la modification simplifiée n° 2 du PLU, la notification aux personnes publiques est en cours et l'enquête se déroulera du 22 octobre au 23 novembre. Elle sera annoncée dans 4 journaux : le Dauphiné Libéré, Le Progrès, La Voix de l'Ain et le Pays Gessien, ainsi que dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et par affichage sur les panneaux officiels. M. Claude TOURNIER a été nommé commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Lyon, il assurera 4 permanences dont les dates et heures figurent sur l'avis officiel.

E. BLONDET indique que la prochaine commission aura lieu le 25 octobre à 18h.

l) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 25/09/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX fait le point sur les travaux :

- **mairie** : les travaux de l'accueil sont en cours et devraient être finis pour le 15 novembre. Une modification de chevêtre est prévue au second niveau avec un renforcement de structure en poutres métalliques. Le groupe froid a été déposé avec agrandissement de la fosse pour le nouvel équipement ;
- **groupe scolaire des Grands Chênes** : reste la pose du carrelage à effectuer dans l'appartement ;
- **parc du château** : suite aux dégâts occasionnés par l'orage survenu dans la nuit du 21 au 22 août, une visite de contrôle a été organisée avec M. COSSIN, expert forestier, et l'entreprise VISTALLI pour mettre en place en 2013 un plan de gestion des arbres et espaces boisés communaux comprenant : un recensement, un plan de gestion pluriannuel d'élagage, d'entretien et d'abattage sur les domaines publics et privés. Une dernière étape de rédaction de cahier des charges de prestations 2013 est à l'étude pour la mise en place éventuelle d'un marché à bons de commande ;
- **espaces sportifs Vésegnin** : une réunion s'est tenue avec A2C SPORT pour élaborer divers scénarii pour les terrains de foot ;

m) Travaux / Voirie / Environnement du 25/09/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil les points suivants :

- **aménagement sécuritaire route de Mategnin** : une demande de subvention pour ces travaux est à l'ordre du jour du conseil ;
- **parking du Colombier** : les travaux débuteront dans un délai d'une semaine, il est prévu d'installer une borne escamotable ;
- **cimetière** : une consultation va être lancée pour la réalisation de l'allée et des réseaux d'eaux usées ;
- **chemin de la Manchette** : une réunion de chantier a déjà eu lieu, il convient désormais au Sous-Préfet de passer commande des travaux puisqu'ils sont financés par un fonds du CERN géré par la sous-préfecture ;

n) Vie associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que le vide-grenier du 9 septembre a regroupé 130 exposants. Compte-tenu du succès de la manifestation, l'augmentation du nombre de stands sera débattue.

Une réunion préparatoire au Téléthon des 8 et 9 décembre s'est tenue dernièrement, celui-ci étant coordonné par Aziz BOUSSEDOUR, directeur du centre de loisirs du Prieuré. JP. DUVAUX rappelle que la commune est partenaire dans la mesure où elle met à disposition les locaux, du matériel et la logistique. Beaucoup de manifestations sont prévues cette année, animées par les associations locales qui fournissent un gros effort.

Le Maire et lui-même ont donné le départ des Virades de l'Espoir dimanche 30 septembre : des motards se sont rendus à Bourg-en-Bresse via Bouvent pour animer cette journée. Le Maire rappelle que l'objectif de cette association est la lutte contre la mucoviscidose et indique qu'en raison des mauvaises conditions climatiques, le nombre de membres du Moto-Club au départ était moins important que d'habitude. Le rassemblement de Bourg-en-Bresse a cependant regroupé beaucoup d'animations et de participants, notamment grâce aux groupes de motards qui se sont joints au cortège tout au long du trajet. Il souligne que la délégation du Moto-Club de Prévessin-Moëns était constituée pour plus de la moitié de motards suisses, dont certains d'Yverdon.

JP. DUVAUX attire l'attention du conseil sur le dépliant de la 4^{ème} édition du jour de la Nuit du 13 octobre, tout en précisant que c'est la première fois qu'une animation communale est proposée : planétarium et observation du ciel avec télescopes depuis le parc du château.

Il indique que la 4^{ème} et dernière étape du Tour du Canton pédestre du 19 juin 2013 est en cours de préparation avec départ et arrivée parc du château : elle passera sur de nombreux chemins et routes communales.

o) SIVOM de l'Est Gessien du 26/09/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL rapporte les différents points abordés lors du comité syndical :

- modification du tableau des emplois par rapport au poste d'intervenant Français Langue Etrangère à l'école maternelle Intercommunale ;
- projet nouvelle gendarmerie : accord de principe pour la maîtrise d'ouvrage ;
- décision modificative du budget ;
- majoration des loyers pour les logements de l'école Intercommunale : considérant que les revenus des occupants sont supérieurs au plafond PLS, une majoration de 10 % sera appliquée ;

- approbation d'un nouveau dispositif pour l'expérimentation des entretiens annuels du personnel. Sur ce point, M. KUNG indique que la mairie s'orientera aussi progressivement vers ce type de dispositif qui s'inscrit dans un cadre très précis d'évaluation selon des critères bien définis ;
- travaux en cours : réhabilitation de 5 salles de classes, de la circulation côté maternelle et de la restauration scolaire ;
- études en cours : a été présenté le travail sur le projet de centre de loisirs à destination des élèves de l'Intercommunale comprenant l'accueil périscolaire du matin, du soir, des mercredi après-midi et des vacances scolaires. La réflexion s'est engagée sur la base d'un effectif de 40 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans, encadrés par 8 animateurs.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX: MODIFICATION DU PERIMETRE PAR L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VESANCY

Le Maire explique au conseil que, par arrêté du 14/09/2012, le Préfet de l'Ain a fixé un projet de modification du périmètre de la CCPG afin d'intégrer la commune de VESANCY.

Il rappelle que l'extension du périmètre de la CCPG à la commune de Vesancy est inscrite dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, approuvé par arrêté préfectoral du 22/12/2011 et publié au recueil des actes administratifs du 30/12/2011. Par ailleurs, le Préfet a prévu une date d'effet de cette extension de périmètre au 01/01/2013.

Il indique que, conformément à l'article 60-II de la loi du 16/12/2010 modifiée, les conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre ainsi que le conseil de la CCPG sont consultés et disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté de périmètre pour émettre un avis. Il précise que, dans tout le département de l'Ain, c'est le seul projet présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale - CDCI - pour lequel il n'y a pas eu de conflit.

G. MAURIN module les propos du Maire et indique que, sur 11 conseillers de VESANCY, il semble que seuls 3 ont voté pour cette intégration.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. CLIS-1TED ECOLE PRIMAIRE DES GRANDS CHENES : CONVENTION DE PARTENARIAT

H. FELIX-BANCHAREL explique au conseil que, dans le cadre de l'ouverture d'une classe CLIS-1Ted à l'école primaire des Grands Chênes à la rentrée scolaire 2012/2013, la commune s'est engagée à accueillir cette classe, à mettre à disposition le mobilier nécessaire et à couvrir les dépenses de chauffage, d'éclairage, d'eau et d'entretien des locaux.

Elle précise que cette CLIS est placée sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education Nationale qui met à disposition une enseignante spécialisée et une Auxiliaire de Vie Scolaire, la CCPG mettant à disposition une éducatrice afin de compléter l'équipe encadrante.

H. FELIX-BANCHAREL indique que les 6 enfants fréquentant la CLIS sont répartis sur les 2 services de cantine, qui comptabilisent déjà 60 élèves chacun, et que le personnel communal n'est pas en capacité de prendre en charge ces enfants. Un accord est intervenu pour que l'Auxiliaire de Vie Scolaire et l'éducatrice interviennent, outre le temps scolaire, pendant le temps de pause méridienne afin d'assurer l'encadrement

éducatif nécessaire aux enfants de la CLIS qui fréquentent la cantine. L'important est qu'en cas d'absence de l'une ou l'autre de ces personnes, un système de remplacement efficace soit mis en place

Ainsi, H. FELIX-BANCHAREL propose de passer une convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, après évaluation du dispositif, entre la Commune, l'Education Nationale et la CCPG, visant à définir les modalités de fonctionnement de la CLIS, ainsi que l'engagement de chacune des parties durant le temps scolaire et la pause méridienne.

M. KUNG s'interroge sur la possibilité de faire déjeuner les enfants sur un seul service, sachant que l'encadrement n'est effectif que sur le deuxième. H. FELIX-BANCHAREL répond, d'une part, que c'est l'âge qui détermine le service où mange l'enfant et, d'autre part, que les enfants sont répartis en un groupe de 2 et un de 4 : les 2 enfants du 1^{er} groupe, étant pratiquement autonomes, ne nécessitent pas d'encadrement spécifique, ce qui n'est pas le cas pour le groupe de 4.

Le Maire précise que les enfants concernés étaient auparavant intégrés dans des CLIS « normales » qui ne comprenaient aucun encadrement et qu'ils allaient seuls à la cantine. Le fait que cette CLIS propose un cadre spécifique à des enfants présentant des troubles du développement nécessite, selon le Maire, la mise en place d'un accompagnement plus solide, allant dans le même sens que la CCPG qui met à disposition une éducatrice.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES "DIB-DAC"

Le Maire expose au conseil que, par mesure d'hygiène, un second passage de collecte des déchets assimilés "DIB-DAC" - Déchets Industriels Banals ou Déchets des Artisans et Commerçants - a été demandé le vendredi, en plus du mardi, aux cantines de la Bretonnière et des Grands Chênes et nécessite de passer un nouveau contrat avec la CCPG.

Il précise que le passage supplémentaire est facturé 20.37 €, auquel s'ajoute le coût de levée de chaque bac qui est de 24.33 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. PERSONNEL COMMUNAL

A. LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS DE FONCTION

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 12/02-2012 du 07/02/2012, approuvant la liste des emplois communaux dont les titulaires seront bénéficiaires de concessions de logement.

Il propose, suite à la prise de fonctions de Mme SAMARDIA au poste de Directrice Générale Adjointe et de M. GAILLARD au poste de Coordinateur équipes, de :

☞ compléter la délibération sur les logements de fonction comme suit :

- **pour utilité de service, sans gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) :**
 - emploi de Directeur Général Adjoint : appartement T4 situé à l'école des Grands Chênes, redevance fixée à 700 €/mois ;

☞ modifier la délibération sur les logements de fonction comme suit :

- **pour utilité de service, sans gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) :**
 - emploi de Coordinateur équipes : appartement T3 situé à la Ferme communale, redevance fixée à 340 €/mois.

Il ajoute que ces redevances seront révisées une fois par an à la date fixée dans l'acte de concession du logement (arrêté du Maire) en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : CONVENTION ASSOCIATION DE LECTURE

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 102 du 15/12/2009, approuvant la convention de mise à disposition de trois agents communaux au profit de l'association de lecture : le premier effectue la totalité de son temps de travail (18h/semaine) à la bibliothèque, le deuxième est sollicité pour le remplacer en cas d'indisponibilité et le troisième est chargé d'une permanence sur quatre le samedi matin.

Il indique que la convention actuelle arrive à échéance le 31/12/2012 et propose d'en passer une nouvelle, précisant notamment les conditions de mise à disposition et de remboursement à la commune de la rémunération des trois agents précités ainsi que des contributions et cotisations afférentes au prorata du temps mis à disposition. Cette convention, d'une durée de 3 ans, prendra effet au 1^{er} janvier 2013 et sera renouvelable par périodes ne pouvant excéder cette durée.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. EVEIL MUSICAL : TARIF

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 09/09-2012 du 04/09/2012, par laquelle il approuvait la mise en place d'une activité d'éveil musical destinée aux enfants de 5-6 ans en partenariat avec les CMR - Centres Musicaux Ruraux - à compter de la rentrée de septembre 2012.

Il propose de fixer le tarif de la contribution demandée aux parents à 50 € /enfant par trimestre.

F. LE SOURD indique qu'elle assistera au premier cours afin de voir comment se déroule cette activité. Le premier groupe comprend 12 enfants, 9 pour le second.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. AMENAGEMENT ROUTE DE MATEGNIN : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre des travaux d'aménagement entre le croisement de la route de Mategnin, le chemin de Pré de Planche et le rond-point des Anneaux consistant en :

- création d'une piste cyclable ;
- réfection chaussée route de Mategnin et chemin de Pré de Planche ;

il y a lieu de l'autoriser à solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain non bâti	Section AH n° 217	391 Route Bellevue	03/09/12
Terrain non bâti	Section AH n° 223	391 Route Bellevue	03/09/12
Terrain non bâti	Section AI n° 365	Les Rappes	03/09/12
Terrain non bâti	Section AI n° 368 et 369	Les Rappes	03/09/12
Terrain bâti	Section 251 BI n° 32	320 Chemin de Magny « Résidence les Fruitières »	03/09/12
Terrain bâti	Section BA n° 114, 107, 115, 119	Route de Vésegnin	13/09/12
Terrain non bâti	Section AI n° 368, 363 et 366	Les Rappes	13/09/12
Terrain non bâti	Section AI n° 368, 363 et 367	Les Rappes	13/09/12
Terrain bâti	Section AN n° 91	1041 Route de Mategnin	13/09/12
Terrain non bâti	Section AX n° 104, 109 et 111	Route de Saint Genis	13/09/12
Terrain non bâti	Section BA n° 115	Route de Vésegnin	13/09/12
Terrain non bâti	Section AA n° 53	80 Chemin des Crêts	13/09/12

☞ **Etude de programmation nouveau groupe scolaire** : marché du 23/08/2012 avec la société NOVADE d'un montant de 14 625.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Mission maîtrise d'œuvre travaux réfection terrain de foot** : marché du 04/09/2012 avec le bureau d'études SNA PRIM d'un montant de 7 350.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Régie de recettes « Cars pour l'art »** : le tarif des cars pour l'art jeunesse est fixé à 6 € à compter du 10 septembre 2012.

☞ **Remplacement chauffe-eau salle G. Laverrière** : marché du 07/09/2012 avec l'entreprise TORRES d'un montant de 10 458.25 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Maintenance logiciel bibliothèque Microbib** : marché du 14/09/2012 avec MICROBIB SARL d'un montant de 200 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

12. DIVERS

Remerciements pour versement subvention :

- Association Kayak gessien

La séance a été levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 6 novembre.